



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030091

N/REF : 19/11/2025 13H21 C:002640 I:22409
V/REF : F78962
V/Email reçu le Mercredi 19/11/2025 à 13H21

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-399
IMMEUBLE : BERGONNIER
6, RUE BERGONNIER
69100 VILLEURBANNE

Dardilly, le 09 Mars 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 6 RUE BERGONNIER - LOGEMENT M BENTOUATI TEL 0663512635 AU 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR LA MISE EN SECURITE ELECTRIQUE AVEC CONSUEL SUR UN LOGEMENT DE TYPE T1 (ELB205)
LA GESTIONNAIRE INDIQUE ATTENTION AUCUN TRAVAUX A FAIRE JUSTE CONSUEL!!!

Donneur d'ordre : Mme A. MAGNANELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Entretien, diagnostic logements

LE 02/12 A 09H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR BENTOUATI AU 1ER ETAGE
IMPOSSIBILITE D'INTERVENIR DANS LE LOGEMENT EN L'ETAT
PREVOIR LE DEBARRASSAGE DU LOGEMENT AVANT TOUTE INTERVENTION
(LOGEMENT TRES TRES ENCOMBRE)

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 03/03/26 à 10H10 AMES

FP LCOMPTER Email envoyé le 22/12/25 à 10H51 Mme A. MAGNANELLI

SUITE A NOTRE PASSAGE DU 02/12 ET A NOS ECHANGES PAR MAIL, NOUS
CLOTURONS LE DOSSIER EN L'ETAT ET VOUS LAISSONS LE SOIN DE NOUS
ENVOYER UN NOUVEAU BON DE COMMANDE UNE FOIS LE LOGEMENT DESENCOMBRE

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h 02/12	1	32,77	32,77
1,00	EL1180-Vérif/Install Electrique Logement	1	42,27	42,27

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030091

TOTAL H.T.	75,04
T.V.A. a 10,00%	7,50
TOTAL T.T.C.En EURO	82,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F78962
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Métropole Sud S033
238 avenue du Général de Gaulle
69500 BRON
Emetteur : M. Loïc RIVOIRE

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

1911 - 1321

Marché n°030492 -

Prestation Parties Communes

BON DE R2GULARISATION 19/11/2025 13h21, Travaux à réaliser entre le 03/03/2026 et le 03/03/2026

Votre contact : MME ALBERTINA CARVALHO (06 29 54 95 09)

Bon de régularisation en remplacement du bon de commande F51436

VILLEURBANNE BERGONIER (ALH - 399)
6 RUE BERGONIER
69100 VILLEURBANNE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT	32,76	1,00 U	32,76	10,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic				
EL1180 - VERIF ELEC LGT CONS	42,27	1,00 FOR	42,27	10,00%
Vérification du fonctmt des installations élect du lgt La prestation comprend - La dépose des installations volantes ou non réglementaires dans l'ensemble du logement y compris évacuation - La vérification du tableau électrique et de tous ses composants, inter différentiel, coupe circuit, disjoncteur, etc) - La vérification de tous les appareillages du logement tels que PC, interrupteur, point lumineux, etc. - la Reprise des fixations de tout appareillage instable - la Reprise des fixations des goulottes ou autres ouvrages de cheminement des alimentations - la vérification de la terre - La vérification des connections des prises, interrupteurs, etc). - toutes vérifications et remise en service des ins				

Produit le 03/03/2026 - Page 1/2

Siège social : 173, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon - Tél : 04 72 89 22 22

SA au capital de 186 674 544 € - APE 6820A - RCS 960 506 152 - N° TVA intracommunautaire FR93960506152

ASU GRP TVA Alliade Habitat - RCS Lyon 921725958 - N° TVA intracommunautaire FR50921725958

0121007/12012597

www.alliadehabitat.com

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F78962
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		75,03 €
Total TVA	10,00%	7,51 €
Total TTC		82,53 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR